

**COMPTE RENDU  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 16 MAI 2019**

---

L'an deux mille dix-neuf, le seize mai à vingt heures, le conseil municipal de la Commune de Vornay, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUBOIS Olivier, Maire.

**Présents** : Mmes BERTON Marie-Caroline, DUBOIS Rolande, LAMELOT Noëlle, ROBERT Magali, M.M. FONTAINE Gilles, LOISEAU Sébastien, RIVALAIN Ludovic, TUAILLON Jacques.

**Excusés** : Mmes CAULLIER Michèle (pouvoir à M. LOISEAU), COLLIOT Aline (donne pouvoir à Mme LAMELOT), FRANCY Marie-Noëlle, MM. CHARLES Cyldric (donne pouvoir à M. RIVALAIN), LOISEAU Ludovic, MUFRAggi Laurent (pouvoir à M. FONTAINE)

**Secrétaire de séance** : Mme BERTON Marie-Caroline

Le compte rendu de la séance du 9 avril 2019 est adopté à l'unanimité.

**COMPTES RENDUS DES REUNIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES, DES COMMISSIONS ET DES SYNDICATS**

CdC de La Septaine : Olivier Dubois

Vote des budgets : Septaine et Spanc.

Prévisions des travaux et des dossiers : écoles, pôle aéronautique, PLH (Plan Local d'Habitat), Maison des services...

PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) : Olivier Dubois, Jacques Tuailon

Les zones U – 1AU et 2AU du PLU de Vornay sont confirmées.

SICTREM : Olivier Dubois

- Le dépôt des déchets « verts » de Jussy-Champagne sera vidé aux frais du Sictrem.
- Une information sera distribuée aux particuliers pour les encourager à déposer les déchets verts à la déchetterie d'Avord les samedis ou les jours ouvrables de la déchetterie en faisant attention aux routes du polygone.

SMERSE : Sébastien Loiseau

Vote du budget.

Commission Bâtiment : Gilles Fontaine

- Demande de subvention envoyée à la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) pour l'étude diagnostic de l'église.

Commission Culture de La Septaine : Rolande Dubois

- Fête de la Musique : 22 juin à Avord
- Théâtre en octobre et novembre à Avord et Baugy
- Journal de la Septaine : « road trip »

**DELIBERATIONS**

**INSTAURATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE VORNAY**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-24 et L 2122-22, 15° ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 et suivants, L 213-1 et suivants, L 300-1, R 211-1 et suivants ;

Vu le PLU approuvé par délibération du conseil municipal en date du 12.12.2013 ;

Considérant l'intérêt pour la Commune d'instaurer un droit de préemption simple, sur les secteurs du territoire communal :

- Zone U

lui permettant de mener à bien sa politique foncière ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal par 12 voix pour et 1 abstention,

Décide d'instituer un droit de préemption urbain sur les secteurs du territoire communal inscrits en zone U du PLU.

#### QUESTIONS DIVERSES

Réunion des commissions :

- Bulletin municipal : 28 mai
- Relations avec les associations : 11 juin
- Bâtiment : 4 juin

Le Maire,  
Olivier DUBOIS

La secrétaire de séance,  
Marie- Caroline BERTON

